



Doc. 16086
27 janvier 2025

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier - décembre 2024)

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, au paragraphe 4.4, cinquième phrase, remplacer les mots «l'Assemblée regrette profondément qu'à plusieurs égards, ces élections n'aient pas» par les mots suivants:

«l'Assemblée regrette qu'à plusieurs égards, ces élections n'auraient pas»

Déposé par:

MIKANADZE Givi, Géorgie, NI
CHAKVETADZE Giorgi, Géorgie
SEPASHVILI Eka, Géorgie, CE/AD
SHATAKISHVILI Irakli, Géorgie
TSILOSANI Khatia, Géorgie

1. 2025 - Première partie de session

